

TÉLÉTHON 2017

LES ENGAGEMENTS DE LA SACEM

La musique appartient à ceux qui l'écrivent et la composent. Le code de la propriété intellectuelle prévoit que les auteurs, compositeurs et éditeurs doivent donner leur autorisation et recevoir une rémunération. La Sacem délivre cette autorisation, collecte les droits d'auteur et les répartit entre les créateurs et éditeurs de musique qu'elle représente.

La collectivité des créateurs et éditeurs de la Sacem s'associe fréquemment aux buts poursuivis par les organisateurs de manifestations au profit de causes humanitaires ou de solidarité.

LA SACEM, PARTENAIRE DU TÉLÉTHON

Pour toute manifestation ayant recours à des diffusions musicales organisées dans le cadre du Téléthon, et lorsque les recettes et/ou dons sont intégralement reversés à l'AFM, la Sacem s'engage :

- si le coût des dépenses n'excède pas 305 € : à délivrer une autorisation gratuite,
- si le coût des dépenses excède 305 € : à effectuer au profit de l'AFM un don représentant 50 % des droits d'auteur acquittés par l'organisateur de la manifestation (auquel cas, celui-ci doit joindre à la présente déclaration une copie du volet E du contrat d'engagement Téléthon).

Mentions CNIL :

Les informations demandées sont toutes obligatoires et sont traitées par la Sacem, notamment dans le cadre de la facturation, la comptabilisation et le recouvrement, afin de collecter les droits d'auteur et éventuellement la rémunération équitable prévue par l'article L.214-1 du code de la propriété intellectuelle. Elles pourront également être utilisées pour vous informer sur les offres Sacem Pro. Elles sont destinées à la Sacem et ses partenaires. Vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de rectification et d'opposition dans les conditions prévues aux articles 38, 39 et 40 de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 que vous pouvez exercer, par voie postale, auprès de la Sacem - Direction du Réseau - 225 avenue Charles de Gaulle, 92528 Neuilly-sur-Seine Cedex.

Déclaration simplifiée

Téléthon 2017

à adresser complétée à la délégation régionale Sacem* 15 jours avant la manifestation.

Organisateur :

Nom et prénom du responsable :

Adresse :

Code postal : |_|_|_|_|_|_| Commune :

Tél. : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| Courriel :

Votre manifestation (Merci de cocher la case concernée)

Concert Spectacle de variétés Repas en musique

Rencontre sportive Loto Autre

Préciser :

Date : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Nom et adresse du lieu :

Code postal : |_|_|_|_|_|_|_| Commune :

Intégralité des recettes et /ou dons reversée à l'AFM oui non

Montant des dépenses n'excédant pas 305 € oui non

Je soussigné(e) déclare exacts les renseignements mentionnés ci-dessus :

Fait le à

Signature

(*) coordonnées sur sacem.fr, rubrique « La Sacem en région »

SACEM.FR